

Séance du 17 novembre 2011

**Extrait du recueil des actes  
du Conseil d'Administration  
de l'UVHC**

**Objet : redevance d'occupation du domaine public universitaire**

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle de réunion de la Maison des Services à l'Etudiant de l'Université le 17 novembre 2011 sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

*M. le Président laisse la parole à M. le premier Vice-président qui présente une autorisation d'occupation du domaine public universitaire au bénéfice de la société « Orange France » sur le carrefour des parkings P6 et P7, parcelle cadastrale AE n°3, commune de Famars.*

*Cette autorisation est délivrée par M. le Président en contre partie du paiement d'une redevance annuelle dont le montant est fixé comme suit :*

*1/ à compter de la date de délivrance de l'autorisation et jusqu'à l'ouverture du chantier de construction du site et de pose des équipements techniques, la redevance est fixée à un montant de **1 000 € (mille Euros)**, toutes charges et taxes incluses. La redevance sera augmentée annuellement de 2 % à la date anniversaire de la délivrance de l'autorisation.*

*2/ à compter du 1<sup>er</sup> jour civil du mois suivant le début du chantier de construction du site, la redevance est fixée à un montant de **3 000 € (trois mille Euros)**, toutes charges et taxes incluses. La redevance sera augmentée annuellement de 2 % à la date anniversaire de la délivrance l'autorisation.*

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA SOCIETE « ORANGE FRANCE » ET LES REDEVANCES SUS MENTIONNEES.**

Fait à Valenciennes, le 23 novembre 2011

Le Président du Conseil d'Administration,



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 9/12/2011